



*Mairie de Montgiscard
Haute Garonne
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre Membres.	de
Afférents Conseil : 14	au
En Exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 16	

L'An deux mille dix-neuf, le 28 FEVRIER à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS : M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, M. PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, ANGUITA Nathalie, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, M. DUPOUY Julien, M. DECRETTE Hugues, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme Eliane PRIZZON, Mme ARTUS Marie-Thérèse, M. DALL'ACQUA Christian, M. LIAIGRE Thierry

ABSENTS : M. BUC Jean-François, M. KHARRAT Abdelhakim,
M. MOIREZ-CHARRON Alain

EXCUSES : M. SPINAZZE Joël, pouvoir à M. LIAIGRE Thierry

EXCUSE : Mme BRATINA Maja, pouvoir à M. MAURY Henri,

Date Convocation :
21/02/2019.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage :
21/02/2019

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Vignaux Jacqueline
Le Procès-Verbal de la séance du 06/12/2018 est approuvé à l'unanimité.

1-2019

OBJET : Constitution commission marché projet bourg-centre

Lors de la commission urbanisme en date du 17 janvier 2019, il a été acté la constitution de la commission marché projet bourg-centre avec Mme Feyt, Mme Vignaux et M. Puydebois et deux conseillers municipaux de l'opposition.

Le 23 janvier M. Liaigre a proposé de participer à cette commission ainsi que M. Dall'Acqua. Aujourd'hui, il convient de délibérer afin de formaliser la composition de cette commission marché projet bourg-centre.

Le premier travail de cette commission sera de choisir un géomètre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité donne:

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de constituer une commission marché projet bourg-centre

2-2019

OBJET : Transfert dans le domaine public de la parcelle M. Antonin G 532 chemin Al Cers

M. le Maire précise que la parcelle destinée à être transférée dans le domaine public de la commune correspond à la parcelle cadastrée Section G532 d'une contenance de 370m², qui sert actuellement de cheminement entre chemin Al Cers et route de Belbèze.

Cette parcelle conservera son caractère piétonnier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve:

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire de mener les négociations et de signer tout acte authentique relatif au transfert dans le domaine public de la parcelle M. Antonin G 532 chemin Al Cers

3-2019

OBJET : Convention accompagnement surveillance QAI (qualité de l'air) dans les établissements recevant des enfants

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrôle de la qualité de l'air est une obligation réglementaire depuis le début de l'année 2018 pour les écoles maternelles et élémentaires. Un premier travail de recensement des VMC a été réalisée par les services techniques et la police municipale en septembre 2018.

Pour faire face à cette exigence, les municipalités ont 2 possibilités :

- Faire réaliser une campagne de mesures par un organisme accrédité COFRAC,
- Mettre en place des dispositions particulières de prévention de la Qualité Air Intérieur (QAI) dans l'école.

Pour ses collectivités adhérentes, l'agence locale de l'énergie et du climat SOLEVAL propose un accompagnement dans la mise en œuvre de cette obligation réglementaire par une démarche en plusieurs étapes. La commune est adhérente, Soleval accompagnera la commune pour le contrôle de la VMC, des bouches d'aération et le changement des filtres des pompes à chaleur pour une prestation de 500€ pour 2 journées.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité donne:

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention accompagnement surveillance QAI (qualité de l'air) dans les établissements recevant des enfants.

4-2019

OBJET : Paiement factures investissement 2019

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la possibilité, conformément à l'article L1612-01 du CGCT de procéder à l'ouverture de crédit en investissement, avant l'adoption du budget primitif et ce afin de ne pas pénaliser les entreprises pour un montant de 14 306.52€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve:

- Le paiement factures investissement 2019.

5-2019

OBJET : Indemnité percepteur Trésor Public Montgiscard-Baziège 2018

L'indemnité du percepteur est au bon vouloir de la commune, le percepteur est une aide au conseil, c'est un appui technique. L'année 2018 a été entachée de doute sur la survie de la perception de Baziège. Trois percepteurs se sont succédé et considèrent qu'ils n'ont pas pleinement rempli leur fonction de conseil.

La commune devant délibérer sur le montant de l'indemnité de conseil du trésorier. Considérant que le service conseil n'a pas pu être apporté convenablement et après en avoir échangé avec lesdits percepteurs,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve:

- Le non versement de l'Indemnité de conseil du percepteur Trésor Public Montgiscard-Baziège 2018.

OBJET : Approbation travaux et plan de financement restauration et électrification du clocher de l'église Saint André pour la demande de subvention auprès du Conseil régional

Souhaitant remettre en marche la sonnerie du clocher communal, la municipalité a fait réaliser un audit de la société Bodet, sur les six cloches que comporte le clocher, deux sont fêlées et devront subir de grosses réparations, les quatre autres peuvent être sonorisées rapidement.

Préconisations : remplacement des tinteurs par des équipements nouveaux.

Remise à neuf de l'installation électrique vétuste et partiellement détériorée durant la période des travaux de charpente.

De plus, installation d'un escalier pour permettre l'accès sécurisé au 2^{ème} étage du clocher.

L'investissement pour réaliser ses travaux s'élève à 15 500€ HT.

Part communale 5 750€ après déduction des subventions du conseil régional, du conseil départemental, de la sauvegarde du patrimoine et du club de mécènes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve:

- Les travaux et plan de financement restauration et électrification du clocher de l'église Saint André pour la demande de subvention auprès du Conseil régional.

7-2019

OBJET : Convention Association des Maires pour le Civisme pour la mise en place du « passeport du civisme »

« L'Association des Maires pour le Civisme » (AMC) a pour objet de fédérer les villes qui souhaitent s'engager concrètement en faveur du civisme et de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Cette action sera en faveur des enfants de CM2.

La convention sur 3 ans nécessite une adhésion de 300€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité donne:

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention Association des Maires pour le Civisme pour la mise en place du « passeport du civisme ».

8-2019

OBJET : Convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2016.

Sa création a pour objectif de substituer à un système de primes fragmenté un outil plus homogène. Actuellement le personnel bénéficie d'un 13^{ème} mois.

Donner des primes avec une démarche transparente, repartager une enveloppe de façon plus équitable, mettre fin aux pratiques anciennes.

Tous les agents peuvent y prétendre selon leur cadre d'emploi.

Cette prime comprendra une part fixe et une part variable qui sera définie par les élus.

La commune a déjà travaillé avec le CDG31 sur un état des lieux, l'organigramme, les fiches de postes et les entretiens individuels sont prêts.

M. Dall'Acqua s'interroge si ce n'est pas la mise en place de la prime au mérite, en effet la part variable fera appel au mérite.

Mme Anguita s'interroge si c'est une protection en cas de conflit avec le personnel, Mme Lozano répond qu'il s'agit d'un levier pour motiver les agents.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité donne:

- La délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention avec le Centre de Gestion pour une mission d'accompagnement à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

9-2019

OBJET : Demande de subvention au Conseil départemental pour l'organisation de la 2^{ème} foire aux bovins gras le 17 mars 2019

M. Le Maire rappelle qu'un courrier en date du 11 février 2019 reçu le 14 février 2019 adressé par le Conseil départemental de la Haute-Garonne indique que pour prétendre à la subvention pour l'organisation de la 2^{ème} édition de la Foire aux bovins gras le 17 mars 2019, il est nécessaire pour la complétude du dossier de délibérer concernant la manifestation citée plus haut.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve:

- La demande de subvention au Conseil départemental pour l'organisation de la 2^{ème} foire aux bovins gras le 17 mars 2019.

Questions diverses.

- Défense de la langue Occitane
- SNCF suppression du passage à niveau n°201 situé au croisement de la voie ferrée Bordeaux-Sète et de la RD16 Majouret ce qui permettra une aide au financement du pont de la zone du Rivel.
- Abandon de la réforme de fusion des Métropoles et des Départements : 5 métropoles

Question de M. Liaigre la commune a-t-elle pris part pour mettre en place un transport pour un jour ? RER Toulousain « étoile » Baziège –Castanet 1€ par habitant.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20h30.

28/02/2019

		PROCURATION	SIGNATURE
1	M. FOREST Laurent		
2	Mme. FEYT Roselyne		
3	M. PUYDEBOIS Yves		
4	M. MAURY Henri		
5	Mme. ANGUITA Nathalie		
6	M. EYCHENNE Jean-Pierre		
7	M. DECRETTE Hugues		
8	Mme. VIGNAUX Jacqueline		
9	Mme. BRATINA Maja	M. Maury	
10	M. LIAIGRE Thierry		
11	Mme ARTUS Marie-Thérèse		
12	M. SPINAZZE Joël	M. Liaigre	
13	M. MOIREZ-CHARRON Alain	Absent	
14	M. DALL'ACQUA Christian		
15	M. BUC Jean-François	Absent	
16	M. KHARRAT Abdelhakim	Absent	
17	M. FATRAS Dominique		
18	M. DUPOUY Julien		
19	Mme. PRIZZON Eliane		